



Liste des aides et prêts - Covid-19



Ouest Provence Entreprises

ACTIVITÉ PARTIELLE

Bénéficiaires :

Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé

Voir le détail des mesures sur le site du Ministère du Travail

ASSURANCE MALADIE : SUBVENTION Prévention covid-19

Bénéficiaires :

Subvention allant jusqu'à 50 % de votre investissement en achat de protection.

- Entreprises de 1 à 49 salariés et les travailleurs indépendants (sans salariés) dépendant du régime général
- Achats ou locations réalisées du 14 mars au 31 juillet 2020
- Montant minimum d'investissement de 1 000€HT pour une entreprise et de 500€HT pour un travailleur indépendant

Voir le détail des mesures sur le site d'Ameli

AIDE EXCEPTIONNELLE DU CPSTI Travailleurs indépendants

Bénéficiaires :

Une aide financière exceptionnelle pour les travailleurs indépendants

Voir le détail des mesures sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances

AIDE EXCEPTIONNELLE Artisans et commerçants

Bénéficiaires :

Une aide financière exceptionnelle pour les artisans et les commerçants pouvant aller jusqu'à 1250 euros

Voir le détail des mesures sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances



Liste des aides et prêts - Covid-19



Ouest Provence Entreprises

AIDE EXCEPTIONNELLE Dirigeants et mandataires sociaux salariés

Bénéficiaires :

Une aide exceptionnelle d'urgence pour les salariés cotisants Agirc-Arrco et les dirigeants salariés du secteur privé, qui connaissent des difficultés d'ordre financier du fait de la crise sanitaire.

Voir le détail des mesures sur le site de l'AGIRC-ARRCO

AIDES SPÉCIFIQUES HÔTEL, RESTAURANT ET TOURISME

Bénéficiaires :

Mesures de soutien pour les secteurs des cafés, hôtels, restaurants, du tourisme, du loisir, de l'évènementiel, du sport et de la culture.

- Activité partielle
- Exonération de cotisations sociales aux TPE/PME pendant la période de fermeture
- Loyers et redevances d'occupation du domaine public pour les TPE/PME seront annulés pour la période de fermeture

Voir le détail des mesures sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances

FONDS DE SOLIDARITÉ 1 ER VOLET - aide jusqu'à 1500€

Bénéficiaires :

Pour tous quel que soit votre statut et votre régime fiscal et social résidents fiscaux français ayant :

- Effectif inférieur ou égal à 10
- Un CAHT sur dernier exercice clos inférieur à 1.000.000€
- Un bénéfice imposable inférieur à 60.000€

Pour en bénéficier il faut :

- Soit avoir fait l'objet d'une fermeture administrative
- Soit avoir subi une perte d'au moins 50% du CA entre 2020 et 2019

Voir le détail des mesures sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances

FONDS DE SOLIDARITÉ 2 EME VOLET

Bénéficiaires :

Les entreprises qui ont bénéficié du premier volet lorsqu'elles :

- Se trouvent dans l'impossibilité de régler leurs dettes exigibles à trente jours
- Se sont vues refuser un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable par leur banque

L'entreprise doit avoir au moins un salarié.

Voir le détail des mesures sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances



Liste des aides et prêts - Covid-19



Ouest Provence Entreprises

PRÊT GARANTIE PAR L'ÉTAT PGE

Bénéficiaires :

Dispositif de Prêt garanti par l'Etat (PGE) avec la mobilisation des réseaux bancaires afin de soulager la trésorerie des entreprises.

*Voir le détail des mesures sur le site de
Bpifrance*

PRÊT COVID RÉSISTANCE

Bénéficiaires :

Tout type d'entreprise répondant aux critères suivants :

- Siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Autonome au sens de la réglementation européenne
- De moins de 20 salariés
- Rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus, notamment en tension de trésorerie et/ou souhaitant mettre en œuvre un projet d'investissement visant à limiter l'impact économique du coronavirus

*Voir le détail des mesures sur le site
MarégionSud*

PRÊT REBOND FULL DIGITAL ET PRÊT REBOND

Bénéficiaires :

Toutes les TPE et PME peuvent demander ce prêt à l'exclusion des SCI, des entreprises d'intermédiation financière, des entreprises de promotion et de locations immobilières et des entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€.

*Voir le détail des mesures sur le site de
Bpifrance*

REPORT DES ÉCHÉANCES URSSAF

Bénéficiaires :

Possibilité de reporter tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales pour les échéances du mois de mars, avril et mai.

Le report de l'échéance du 5 mai pour les cotisations sociales des indépendants et des libéraux
La mise en place d'un plan d'étalement de créances.

*Voir le détail des mesures sur le site de
l'Urssaf*



Liste des aides et prêts - Covid-19



Ouest Provence Entreprises

DISPOSITIF DE SECOURS ESS

Bénéficiaires :

Lancement par le Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale d'une aide d'urgence simple, rapide et souple pour coller au plus près des besoins et de la diversité des situations des entreprises, associations de moins de 3 salariés.

Le seul critère : l'aide doit être décisive pour la continuité immédiate de la structure.

Voir le détail des mesures sur le site du portail du développement de l'ESS

PLAN D'URGENCE POUR SOUTENIR LES STARTUPS

Bénéficiaires :

Une enveloppe de 80 millions d'euros nommée «French Tech Bridge», financée par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et gérée par Bpifrance permettra de financer des bridges entre deux levées de fonds. De quoi soutenir les startups qui étaient en cours de levée de fonds ou qui en avaient prévu une dans les prochains mois. L'Etat garantira des prêts de trésorerie pouvant aller jusqu'à deux fois la masse salariale française 2019, ou, si plus élevé, 25% du chiffre d'affaires annuel.

Voir le détail des mesures sur le site Bpifrance

PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EXPORTATRICES

Bénéficiaires :

4 mesures phares pour soutenir les entreprises françaises exportatrices :

- L'octroi des garanties de l'Etat à travers Bpifrance Assurance Export pour les cautions et les préfinancements de projets export sera renforcé
- Les assurances prospection en cours d'exécution seront prolongées d'un an
- Une capacité de 2 Md€ sera apportée à l'assurance-crédit export de court terme
- L'accompagnement et l'information par les opérateurs de la Team France Export

Voir le détail des mesures sur le site de Bpifrance